

## JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTE SOUVERAINE, INDEPENDANTE ET NEUTRE DE SEBORGA

ORDONNANCES SOUVERAINES  
Lois & DécretsDIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE DE  
LA PRINCIPAUTÉ DE SEBORGA

D.I.L.A.P.S

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ANNONCE N° 12

O-2017/04-02

**Portant sur la nomination du Conseil de la Couronne**

En vertu de l'article 41 de la Constitution du 22 février 2016,  
Vu l'Ordonnance Souveraine Princièrè n° O-2016/02-10, du 22 février 2016, portant sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil de la Couronne et notamment l'article VIII,  
Considérant la démission d'un Membre du Gouvernement siégeant au Conseil de la Couronne,

Nous, Martial MUTTE, Chancelier de la Principauté Souveraine, Indépendante et Neutre de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

**ORDONNONS**

**Article 1** : cette ordonnance annule et remplace l'Ordonnance n° O-2016/05-11 du 31 mai 2016 ;

**Article 2** : sont nommés au Conseil de la Couronne :

- *Son Altesse Sérénissime, Nicolas 1<sup>er</sup>, Président du Conseil de la Couronne*
- *Monsieur Martial MUTTE*
- *Monsieur Jérôme AUBERT*
- *Monsieur John COVI DECKON*
- *Monsieur Jean-Pascal DESCOMPS*
- *Monsieur Valéry JOUBAULT*
- *Madame Hélène LÉPINE*

# JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTE SOUVERAINE, INDEPENDANTE ET NEUTRE DE SEBORGÀ

- *Madame Anastasia OLANYAN*
- *Monsieur Éric PAINSEC*
- *Monsieur Jean-François PLANTEBLAT*
- *Monsieur Éric ROBERT*
- *Monsieur Pascal TURPIN.*

Signée le 24 avril 2017 par :

Son Altesse Sérénissime Nicolas 1<sup>er</sup>

Martial MUTTE, Chancelier de la Principauté de Seborga

# JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTE SOUVERAINE, INDEPENDANTE ET NEUTRE DE SEBORGIA

ANNONCE N° 13

O-2017/05-01

**Portant sur**

**le Ministère du Tourisme et de la valorisation du Patrimoine**

En vertu des articles 117 et 35 de la Constitution du 22 février 2016 ;  
Vu l'avis favorable du Conseil de la Couronne en date du 1<sup>er</sup> mai 2017 ;  
Vu la délibération du Conseil du Gouvernement en date du 1<sup>er</sup> mai 2017 ;

Nous, Martial MUTTE, Chancelier de la Principauté Souveraine, Indépendante et Neutre de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

## ORDONNONS

Le Ministère du Tourisme et de la Valorisation du Patrimoine devient **le Ministère du Tourisme**.

Signée le 1<sup>er</sup> mai 2017 par :  
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1<sup>er</sup>  
Martial MUTTE, Chancelier de la Principauté de Seborga

# JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTE SOUVERAINE, INDEPENDANTE ET NEUTRE DE SEBORGIA

ANNONCE N° 14

O-2017/05-02

**Portant sur**

**le Ministère des Affaires Culturelles, Médias et Communication**

En vertu des articles 117 et 35 de la Constitution du 22 février 2016 ;  
Vu l'avis favorable du Conseil de la Couronne en date du 1<sup>er</sup> mai 2017 ;  
Vu la délibération du Conseil du Gouvernement en date du 1<sup>er</sup> mai 2017 ;

Nous, Martial MUTTE, Chancelier de la Principauté Souveraine, Indépendante et Neutre de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

## ORDONNONS

Le Ministère des Affaires Culturelles, Médias et Communication devient **le Ministère de la Communication et de la Culture & Patrimoine.**

Signée le 1<sup>er</sup> mai 2017 par :  
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1<sup>er</sup>  
Martial MUTTE, Chancelier de la Principauté de Seborga

# JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTE SOUVERAINE, INDEPENDANTE ET NEUTRE DE SEBORGA

ANNONCE N° 15

O-2017/05-03

**Portant sur**

**le Ministère du Travail, de l'Éducation,  
de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur**

En vertu des articles 117 et 35 de la Constitution du 22 février 2016 ;  
Vu l'avis favorable du Conseil de la Couronne en date du 1<sup>er</sup> mai 2017 ;  
Vu la délibération du Conseil du Gouvernement en date du 1<sup>er</sup> mai 2017 ;

Nous, Martial MUTTE, Chancelier de la Principauté Souveraine, Indépendante et Neutre de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

## **ORDONNONS**

**Article 1** : Le Ministère du Travail, de l'Éducation, de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur devient **le Ministère du Travail**.

**Article 2** : L'ordonnance O-2016/05-03 du 30 mai 2016 est abrogée.

Signée le 1<sup>er</sup> mai 2017 par :  
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1<sup>er</sup>  
Martial MUTTE, Chancelier de la Principauté de Seborga

# JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTE SOUVERAINE, INDEPENDANTE ET NEUTRE DE SEBORGGA

ANNONCE N° 16

O-2017/05-04

**Portant sur**  
**l'Hérédité de la Couronne de Seborga par Succession Dynastique**  
**et**  
**la révision totale de la Constitution du 22 février 2016**

En vertu des articles 117 et 113 de la Constitution du 22 février 2016 ;

Considérant la demande de la majorité des Membres du Conseil de la Couronne portant sur l'Hérédité de la Couronne de Seborga par Succession Dynastique ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité des Membres du Conseil de la Couronne en date du 10 mai 2017 ;

Considérant la nécessité de réviser totalement la Constitution du 22 février 2016 ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité des Membres du Conseil de la Couronne en date du 10 mai 2017 ;

Nous, **Nicolas 1<sup>er</sup>**, Prince de la Principauté Souveraine, Indépendante et Neutre de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

## ORDONNONS

**Article 1** : La révision totale de la Constitution du 22 février 2016.

**Article 2** : Un projet de Constitution sera soumis au Conseil de la Couronne.

**Article 3** : Après validation du Conseil de la Couronne, la Constitution fera l'objet d'un Décret Princier et entrera immédiatement en vigueur.

Signée le 10 mai 2017 par :  
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1<sup>er</sup>

# JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTE SOUVERAINE, INDEPENDANTE ET NEUTRE DE SEBORGIA

ANNONCE N° 17

O-2017/05-05

## **Portant sur le transfert provisoire des bureaux et serveurs de l'Administration**

En vertu des articles 117 et 35 de la Constitution du 22 février 2016 ;  
Considérant les recommandations énoncées dans le rapport rédigé par la Direction Générale de la Sécurité Extérieure et des Affaires Stratégiques en date du 8 mai 2017 ;  
Vu l'avis favorable du Conseil de la Couronne en date du 10 mai 2017 ;  
Vu la délibération du Conseil du Gouvernement en date du 10 mai 2017 ;

Nous, Martial MUTTE, Chancelier de la Principauté Souveraine, Indépendante et Neutre de Seborgia, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

### **ORDONNONS**

**Article 1 :** Le transfert des bureaux et serveurs informatiques de l'Administration, afin d'en garantir la sécurité et la protection physique et électronique, pour une durée indéterminée.

**Article 2 :** Les bureaux de l'Administration ainsi que toutes les adresses postales enregistrées à Seborgia, par le Notaire Seborgien, sont désormais, et jusqu'à nouvel ordre, transférés au Bureau annexe de la Chancellerie de la Principauté, sis à Deauville (France) - Villa Suzanne, 2 rue Olliffe.

Signée le 10 mai 2017 par :  
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1<sup>er</sup>  
Martial MUTTE, Chancelier de la Principauté de Seborgia